

Table ronde n°2 : Comment choisir les indicateurs de suivi des SDG's au niveau belge?

Citations de l'Agenda 2030 relatives à la thématique :

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 stipule, dans son article 75, que « *Les objectifs et les cibles seront suivis et examinés à l'aide d'un ensemble d'indicateurs mondiaux. Ceux-ci seront complétés par des indicateurs de portée régionale et nationale élaborés par les États Membres, ...* ».

L'ensemble des indicateurs globaux a été proposé par la Commission de statistique des Nations unies en 2016 et légèrement revu en 2017. Il s'agit de 232 indicateurs et de leurs ventilations (selon le sexe, l'âge, le niveau de handicap, etc.). Une révision de cette liste est prévue en 2020 et en 2025. Ces indicateurs sont rassemblés par l'ONU pour établir une évaluation globale du progrès vers les SDGs.

Contexte belge:

Les pays sont également invités à élaborer leurs indicateurs de suivi de SDG's et à les communiquer à l'ONU. De tels indicateurs sont élaborés en Belgique, ainsi qu'au niveau européen. En Belgique, certaines entités fédérées ainsi que des institutions fédérales ont construit leurs propres systèmes d'indicateurs pour coller au mieux à leur réalité. Pour le rapportage vers l'ONU, l'Institut interfédéral de statistique (IIS), qui rassemble toutes les autorités statistiques du pays, a élaboré un premier ensemble de 34 indicateurs (2 indicateurs par SDG) dans le cadre de la préparation du rapport d'*Évaluation nationale volontaire* présenté en juillet 2017. L'IIS travaille à élargir cet ensemble.

Éléments de l'avis coordonné par le CFDD sur le rapport préparant le NVR:

L'avis coordonné par le CFDD sur l'*Évaluation nationale volontaire* aborde l'annexe statistique au point 2.2.4. et exprime son appréciation du travail fourni :

« [29] *Les conseils apprécient le travail qui a déjà été fourni par les services concernés dans le domaine de la fourniture de données désagrégées (notamment pour le genre). Ils espèrent que notre pays restera un défenseur de cet objectif important.*

[30] *Les conseils se posent des questions sur la pertinence des indicateurs choisis par ODD. Il s'agit par exemple du taux de chômage pour mesurer le travail décent (ODD 8), l'obésité (ODD 2), l'efficacité (ODD 6), les victimes de catastrophes naturelles (ODD 13).* »

Questions abordées dans la table ronde :

- Quels processus pour déterminer le choix des indicateurs de suivi les plus pertinents au niveau belge ? Quels acteurs impliquer ? Quel rôle pour le gouvernement et pour l'IIS ?
- Quels critères utiliser pour évaluer la pertinence des indicateurs à retenir au niveau belge ?
- Comment assurer la cohérence entre les systèmes d'indicateurs développés à différents niveaux et dans les différents secteurs tout en reconnaissant la spécificité de chacun d'eux ?